

Tolérance: « Il y a peut-être matière à être optimiste »

Le 9 avril dernier, la CNCDH⁽¹⁾ a remis au Premier ministre son rapport annuel sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie⁽²⁾. Avec un écho médiatique important, proximité avec les attentats de janvier oblige. Entretien avec Denis Viénot, qui préside la sous-commission B de cette institution.

Gérard Aschieri (rédacteur en chef adjoint d'*H&L*): Quelques mois après les attentats de janvier et la réaction citoyenne qui a suivi, qu'apporte la nouvelle édition du rapport de la CNCDH?

Denis Viénot: L'indice de tolérance marque une légère remontée, comme un rebond, après avoir atteint son plancher. Nous avons beaucoup discuté sur la signification de cette hausse, mais il faut bien voir qu'elle est minime (à peine plus d'un point) et s'inscrit dans la marge d'erreur de toute enquête d'opinion (tableau 1). En fait, ce qui est le plus surprenant et en même temps rassurant figure dans une enquête complémentaire, un sondage « flash » que nous avons voulu faire après le 11 janvier pour essayer de mesurer les effets des attentats et des manifestations (tableau 2). On pouvait craindre une crispation raciste et antisémite avec une baisse de la tolérance, or l'indice de tolérance remonte; on pouvait craindre un rejet encore plus grand de l'islam, et c'est le contraire. Ainsi, il y a une question qui, depuis quelques années, vise à évaluer l'acceptation des pratiques religieuses de l'islam et où l'on demande aux sondés si ces pratiques « posent problème pour vivre en société ». Dans cette enquête réalisée en mars, le pourcentage de ceux qui répondent « oui » à cette question est en recul, pour toutes les pra-



(1) Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme.

(2) Pour la première fois la Commission a publié un court document de huit pages intitulé « Les Essentiels », résumant de façon claire et synthétique les principaux axes du rapport. Il est disponible sur www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh_-essentiels_rapport_racisme_2014.pdf.

tiques citées; ainsi, pour le port de voile, on passe de 79 % de « oui » à 75 %, pour le jeûne du ramadan de 37 % à 31 %, les prières de 46 % à 36 %, les pratiques alimentaires de 39 % à 27 %... Cela peut légitimer l'idée de rebond. Finalement n'y a-t-il pas eu une vraie prise de conscience citoyenne ? Il est un peu tôt pour l'affirmer, d'autant qu'il y a une tendance de fond encore très pesante. Il faudra voir si cela se confirme sur la durée, mais il y a peut-être matière à être optimiste.

G. A. : Et qu'en est-il de l'antisémitisme ?

D. V. : On peut faire un constat triplement paradoxal. D'abord, les chiffres des actes antisémites en 2014 montrent une augmentation. En fait, quand on regarde de près les courbes, on s'aperçoit qu'il y a des pics liés à l'actualité, par exemple la polémique sur Dieudonné ou l'intervention militaire à Gaza, et, sur quinze ans, il en est de même. Il n'en reste pas moins qu'il y a eu une augmentation incontestable. Ensuite, les enquêtes d'opinion que nous faisons montrent que, parmi ce qu'on appelle les « minorités » - c'est un terme qui ne me plaît pas trop -, les juifs sont celle qui est la mieux acceptée: c'est pour elle que l'indice de tolérance est le plus haut. Enfin, les enquêtes montrent aussi la persistance

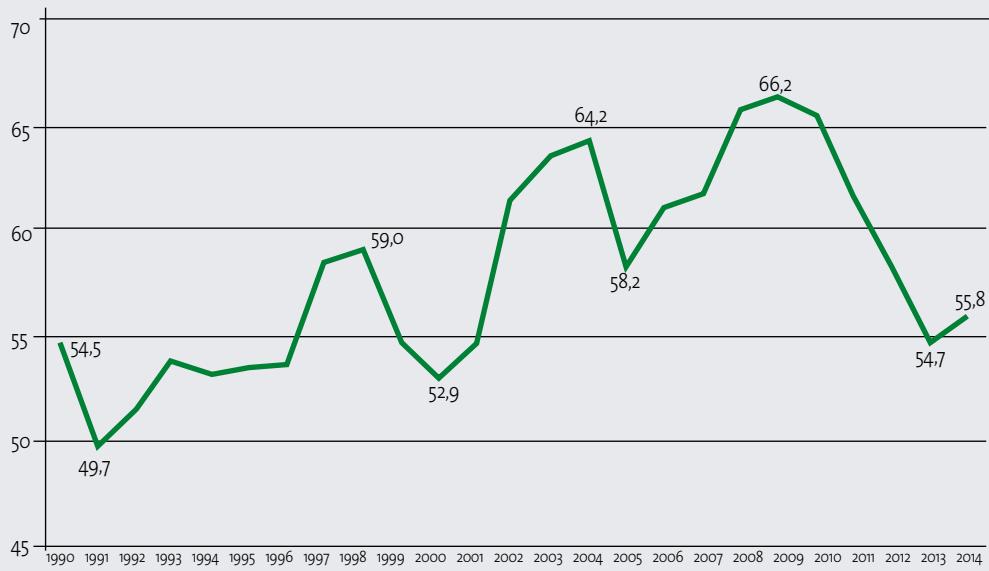
lancinante de préjugés anciens sur les juifs, leur prétendu rapport à l'argent ou au pouvoir, par exemple. On a sans doute besoin de réfléchir à ces paradoxes, et à la façon dont ils interagissent. Nous avons commencé à le faire avec les chercheurs.

G. A. : Le rapport montre que deux groupes font toujours l'objet d'une bien moindre acceptation, et même d'un rejet: les Roms et les musulmans. Quelle est votre réflexion sur ce point ?

D. V. : Avant de répondre à votre question, je voudrais revenir un peu sur celle des actes « anti... ». Si, en tant que chrétien, je m'interroge sur ce que sont les actes antichrétiens, je constate que le plus souvent, il s'agit de ceux de jeunes plus ou moins ivres qui vandalisent des cimetières le samedi soir, et, récemment, de ceux d'un malade mental: s'agit-il vraiment d'actes antichrétiens délibérés ? De la même façon, on regroupe sous le même vocable le jet d'un pot de peinture contre une mosquée et des violences avec armes voire des assassinats. Tous ces actes sont condamnables et sans doute significatifs, mais sont-ils de même nature ? Il me semble qu'il faudrait approfondir la réflexion, affiner et pondérer.

S'agissant des Roms, le rejet que suscite un groupe qui, en France, compte environ vingt mille per-

1. Les évolutions de l'indice longitudinal de tolérance (1990-2014)



sonnes, est profondément irrationnel, et cela remonte à loin. Depuis des siècles ils sont victimes d'un ostracisme et de persécutions d'une violence inouïe. J'ai le souvenir d'un décret de l'empereur d'Autriche, Léopold 1^{er}, au XVII^e siècle, disposant que tout Rom qui pénétrerait dans un village devrait être immédiatement abattu, et que quiconque ne le ferait pas serait puni. Et au cours de mes voyages pour Caritas ou le Secours catholique en Europe de l'Est, j'ai pu constater la situation inadmissible dans laquelle on les maintenait dans leurs pays d'origine. Chez nous, il est possible que l'image donnée de la mendicité et de l'utilisation des enfants dans celle-ci soit une des causes des réactions qu'ils suscitent, mais il faut bien voir que, normalement sédentaires, ils subissent une mobilité forcée, à cause des politiques d'expulsion que l'on met en œuvre envers eux. Leur exclusion délibérée et la précarité qui leur est imposée expliquent le recours à des expédients et à de la mendicité, lesquels se retournent contre eux.

S'agissant de l'islam, je suis frappé de la confusion entre Arabes ou Maghrébins et musulmans. Ainsi, les Noirs sont considérés comme un groupe indistinct,

sans considération de religion ; en revanche, la courbe de l'intolérance vis-à-vis des musulmans suit d'assez près celle qui concerne les maghrébins. Il y a là des paradoxes qu'il va falloir étudier.

G. A. : La CNCDH a été critiquée par certains pour avoir repris le terme d'islamophobie, l'argument étant que ce dernier sert aux tenants de l'intégrisme pour se protéger contre les critiques...

D. V. : L'an dernier, notre rapport consacrait un long développement à l'analyse et à la critique de ce terme. Il est effectivement discutable : sans entrer dans le débat des spécialistes sur son origine, le suffixe «phobie», qui renvoie au domaine de la maladie, est mal adapté pour désigner les actes et les propos antimusulmans. Mais si le terme est discutable, ceux-ci sont bien réels. Il faut se reporter à cette analyse.

Nous avons cependant continué à employer ce terme parce que nous n'en avons pas trouvé de meilleur, et parce que son acceptation est devenue courante, à condition que l'on précise bien ce dont on parle : comme le disent les «Essentiels»⁽³⁾, il s'agit de désigner non pas les actes antimusulmans pénalement

On peut aujourd'hui proférer des injures à caractère raciste envers une femme noire ministre, ou n'importe qui dans les médias, que l'on aura tendance à minimiser en évoquant simplement des écarts de langage.

(3) Voir note précédente.

(4) Page 168 du rapport.

condamnables mais «une peur intense à l'égard de l'islam et des musulmans en France, générant un climat d'angoisse et d'hostilité à leur égard».

G. A. : En dehors des constats que nous avons évoqués, quels sont les éléments de ce rapport qui méritent que l'on s'y attarde ?

D. V. : Si j'examine les «nouveautés» du rapport, il y a le sondage «flash» dont nous avons parlé, et aussi le paragraphe consistant et fort sur la situation des Roms : c'est important de le souligner.

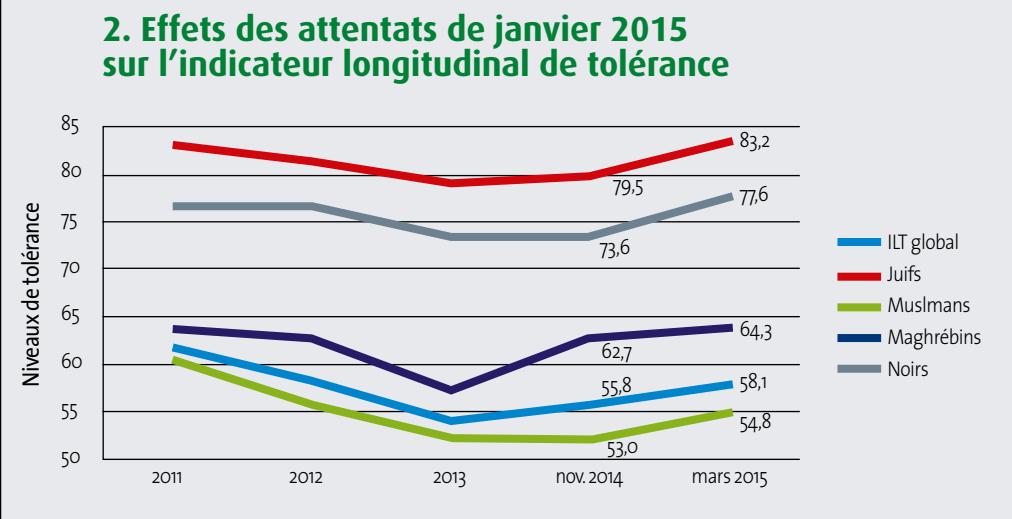
Mais ce qui est sans doute le plus nouveau et pertinent, c'est le développement que nous avons consacré à la lutte contre les propos de haine sur Internet et qui a donné lieu, plus tard, à un avis de la CNCDH. Il me semble tout à fait intéressant que cette partie du rapport⁽⁴⁾ comporte un ensemble de propositions relatives à l'éducation à Internet, avec la demande d'un véritable plan national d'action sur l'éducation et la souveraineté numérique.

Il y a également dans le rapport – et c'est une nouveauté notable – la contribution du commissaire européen aux droits de l'Homme. Avec des éléments particulièrement importants : c'est lui qui nous dit le mieux ce que nous avons rencontré souvent dans nos débats en sous-commission, à savoir que la classe politique ne se comporte pas de façon raisonnable. Il se réjouit que «la majorité de la classe politique française rejette les théories racistes, antisémites et xénophobes», et qu'elle n'hésite pas à dénoncer les actes racistes, mais il souligne en même temps que les récentes campagnes des élections municipales et européennes ont été l'occasion de propos de haine. Cela rejoint ce qui était ressorti d'une audition de Pascal Perinneau, et j'ai le sentiment d'une espèce de mollesse des politiques et des médias à l'égard des phénomènes racistes : on peut ainsi aujourd'hui proférer des

injures à caractère raciste envers une femme noire ministre, ou insulter de la même façon n'importe qui dans les médias, et l'on aura tendance à les minimiser en évoquant simplement des écarts de langage. Le commissaire européen nous dit avec raison : attention à la responsabilité des politiques. S'agissant des médias, Pascal Perrineau soulignait devant nous qu'il n'existe pas d'étude en France sur l'effet des médias en matière de racisme. Il considère que les médias accompagnent le développement du racisme plutôt qu'ils ne l'alimentent. J'avoue que je n'en suis pas convaincu. En tout cas, je pense que le commissaire européen a raison de pointer ce que j'appelle une forme de mollesse ou de banalisation de l'inacceptable.

G. A. : Quels pourraient être selon vous les axes de travail à approfondir pour l'avenir ?

D. V. : Nous devons bien sûr en discuter collectivement. Mais, par exemple, je suis insatisfait de ce que l'on n'a pas de réflexion prospective : les chercheurs se limitent à observer la réalité, ce qui est important, mais on a sans doute besoin d'aller plus loin. On a prévu d'auditionner quelques spécialistes des sondages pour qu'ils nous apportent un regard prospectif, et il me semble qu'il serait très enrichissant, pour un prochain rapport, de se projeter un peu, de s'interroger sur les ten-



dances possibles à long ou moyen terme et de disposer de quelques outils à finalité anticipatrice.

L'autre sujet à approfondir concerne les statistiques du ministère de l'Intérieur. Je constate qu'il y a de longs débats sur la différence entre les plaintes et les mains courantes ainsi que sur les pratiques des services de police en la matière. Le rapport parle d'ailleurs d'un « *chiffre noir en raison de faits infractionnels largement sous rapportés* », mais aussi de « *l'intégration contestable des mains courantes* » et de « *nomenclatures lacunaires* », qui, par exemple, n'incluent pas les faits de discrimination. Il faut donc que l'on travaille là-dessus également.

Le plan racisme du gouvernement, publié mi-avril, va retenir toute notre attention⁽⁵⁾. Des associations vont être sollici-

tées. Un budget est prévu. Des mesures vont nous poser question, comme l'intégration au droit pénal général de la répression des discours de haine, pour simplifier les règles d'enquête et de jugement.

Je trouve intéressant que le plan propose de demander à chaque école de nouer un partenariat avec des établissements et des lieux symboliques de la lutte contre le racisme et de notre histoire, comme le mémorial de la Shoah, la maison d'Izieu, le mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes, le mémorial de Caen etc. Plus largement, la rencontre prévue avec des artistes et des œuvres permettra d'aborder la question du vivre ensemble, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de l'histoire des mouvements de résistance à la haine. ●

(5) Cet entretien a été réalisé début avril.

L'incontournable rapport sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de la CNCNDH

Depuis vingt-cinq ans qu'elle en est chargée, la Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme (CNCNDH) a acquis une incontestable autorité sur le sujet, et le contenu de ce rapport est régulièrement enrichi. Il combine les analyses et réflexions de la Commission elle-même, les contributions des associations antiracistes, les données fournies par les ministères (Education, Intérieur, Justice) et des enquêtes d'opinion (un sondage annuel posant

régulièrement les mêmes questions et des enquêtes qualitatives) qui servent de base à des études confiées à une équipe de chercheurs de Sciences Po. Ceux-ci ont élaboré depuis 1990 un indice de « tolérance », combinant les réponses à un ensemble de questions, qui s'efforce de mesurer de façon synthétique l'évolution de l'opinion face à la diversité. Cet indice avait atteint, en 2013, un niveau historiquement bas. Voir www.cncndh.fr